



RÈGLEMENT INTÉRIEUR—ACTIVITÉS SOCIO-CULTURELLES DE LA MJC

- 1**– Le certificat médical n'existe plus, comme pour les enfants, si vous répondez à une seule question avec un OUI au Questionnaire de santé « QS – SPORT Cerfa N° 15699*01 (adulte), QS Sport –18 ans (mineur), vous devrez nous fournir un certificat médical du médecin.
- 2**– Les Portes ouvertes vous permettront de découvrir et d'essayer nos activités sportives et culturelles. Le règlement de la cotisation et de l'adhésion s'effectue à l'inscription. Le cas échéant, la directrice de la MJC refusera l'entrée.
- 3**– Toute inscription est définitive et ne donnera lieu à aucun remboursement quelle qu'en soit la raison sauf sur présentation d'un certificat médical de contre-indication
- 4**– L'adhésion est obligatoire et non remboursable. Quel que soit le motif d'arrêt des cours les chèques seront encaissés.
- 5**– Le port d'une tenue de sport correcte est exigé. Cette tenue doit comporter notamment une paire de basket propre réservée exclusivement à la pratique des activités en salle, un tapis de sport pour les activités Fitness ainsi qu'une serviette de bain.
- 6**– Concernant le gala de fin d'année, le prix des costumes n'est pas compris dans la cotisation annuelle. Si les parents ne désirent pas que leur enfant participe au gala, prévenir obligatoirement le professeur ainsi que la directrice de la MJC.
- 7**– Aucun enfant de moins de 18 ans ne quittera le centre sans autorisation écrite des parents ou représentants légaux. Les parents sont invités à vérifier les horaires des cours afin de ne pas amener les enfants trop tôt (5mn avant le début des cours suffisent). De même, les parents doivent reprendre leur enfant dans les minutes qui suivent la fin du cours. La MJC décline toute responsabilité en cas d'accident survenu en dehors des horaires de cours.
- 8**– Les adhérents sont invités à vérifier l'horaire de leur cours afin de ne pas perturber la fin du cours précédent.
- 9**– Pendant les cours, chaque adhérent adoptera un comportement approprié au respect et bien être de chacun.
- 10**– Aucun enfant ne devra assister aux cours adultes, ceci pour des raisons de sécurité et le confort de nos adhérents.
- 11**– Le bureau de l'association MJC se réserve le droit d'exclure un adhérent si son comportement l'exigeait ou en cas de non-respect de ce présent règlement.
- 12**– Ne pas stationner devant l'ouverture du centre afin de laisser un passage pour les personnes handicapées ou en cas d'intervention (pompiers).
- 13**– Le Facebook de la MJC ne servira qu'à donner des informations sur le centre (planning, changements de cours etc...) mais pas de commentaires svp, aucune réponse ne sera donnée sur ce site
- 14**– **Autorisation de la prise et publication sans but lucratif de photographies et films dans le cadre des activités, affiches et plaquettes**